COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

N°: 450-11-000033-104

DATE: Ce 2 février 2012

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : MARYSE GAUTHIER, REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

IMPORTATIONS ZENA INC.

Failli

Et

RSM RICHTER INC.

Syndic

JUGEMENT

- [1] La registraire, saisie de la demande de libération de RSM Richter Inc., syndic des biens de Importations Zena Inc.;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de l'article 61 (1) des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*;

JG 2262

PAR CES MOTIFS:

[4] **ORDONNE** que le syndic soit libéré à l'égard de l'actif du failli et qu'il soit déchargé de la garantie qu'il a fournie en conformité avec le paragraphe 16 (1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Maryse Gauthier

Registraire

VRAIE COPIE

2110202117111717